

Etaient présents : Alexandra Ardiét, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney

Excusés : François Guillaume, Gérard Thomas et Jean Simondon

Procurations : de François Guillaume à Paulina Requena, Gérard Thomas à Christophe Demesmay et Jean Simondon à Didier Salins

Ouverture d'un poste de quatrième adjoint et élection de ce dernier

Candidate : Paulina Requena

Pour : 14 Abstention : 1

Paulina Requena est élue au poste de quatrième adjoint.

Election d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat mixte du Marais de Saône

M. Alain Cuenot ayant démissionné pour des raisons de disponibilités, M. Edouard Euvrard se porte candidat.

Pour : 14 Abstention : 1

Edouard Euvrard est élu délégué titulaire au Syndicat mixte du Marais de Saône.

Informations diverses

La seconde partie du fonds d'amorçage destiné aux écoles s'engageant dès la rentrée 2013 dans la réforme des rythmes scolaires a été versée aux communes.

La totalité de cette allocation s'élève à 50 €/enfant inscrit (soit 3 400 € pour notre école qui compte 68 élèves).

Les deux thèmes retenus pour le CLSH de cet été sont les suivants : cuisine et enquête des enfants dans le village. Le centre aéré se déroulera à la salle polyvalente du lundi 7 au vendredi 18 juillet.

M. Girardet, du service territorial d'aménagement, gestionnaire des routes départementales, préconise de peindre en blanc le pourtour du rond-point situé au carrefour entre les rues de Besançon (RD 270), de l'Enclos et des Vanniers. Les « yeux de chat » demandés par des habitants ne sont pas conseillés en raison de la franchissabilité de ce rond-point par les camions et les engins de viabilité hivernale qui les détérioreraient de ce fait très rapidement.

Il est rappelé que l'existence de ce rond-point se justifie par la sécurisation de la sortie de la rue des Vanniers. Une vitesse raisonnable au carrefour permet facilement de le contourner.

Il est par conséquent fâcheux de constater que certains persistent à l'ignorer et fassent preuve d'une forme d'incivisme remettant en cause la sécurité routière et la vie de nos enfants. Nous faisons de nouveau appel à l'intelligence et au sens des responsabilités de chacun pour que cesse cette indiscipline avant qu'un accident grave ne survienne.

La fête patronale de Gennes se déroulera le 11 mai prochain. Le Comité des fêtes ne souhaitant plus assurer d'animation lors de celle-ci, l'association Familles Rurales a été contactée pour éventuellement tenir une buvette en partenariat avec les autres associations du village qui se montreraient intéressées.

Modification des horaires d'ouverture de la mairie

A compter du lundi 12 mai 2014, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- lundi : de 13h45 à 17h45
- jeudi : de 8h45 à 12h00
- samedi : de 8h45 à 12h00

Madame le Maire précise qu'elle se tient à la disposition des administrés et qu'à ce titre, les personnes qui désirent la rencontrer en mairie peuvent solliciter un rendez-vous auprès du secrétariat en spécifiant l'objet de leur demande. Au cours de ces entretiens, tous les sujets relatifs à la vie de la commune pourront être abordés, à la condition toutefois que Madame le Maire en soit préalablement informée pour qu'elle puisse répondre au mieux aux attentes de ses interlocuteurs.

La première réunion du Syndicat des Alaines s'est tenue le 17 avril. Animée par la Chambre d'agriculture, elle a permis de présenter l'organisation de l'épandage des boues d'épuration mise en place sur le secteur de Saône. Dans le courant du mandat, les conseillers syndicaux devront principalement se pencher sur la renégociation du contrat d'affermage et l'étude de différents scénarii sur le devenir de la station d'épuration.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 7 mai à 20h30

Secrétaire de séance : Cédric Charolle

Rappel : constitution des commissions communales

Au cours de sa prochaine réunion, programmée le **mercredi 7 mai à 20h30**, le conseil municipal déterminera la composition d'un certain nombre de commissions chargées de travailler sur des problématiques communales spécifiques pour les six ans à venir.

Ces commissions étant **ouvertes à tout électeur du village**, nous demandons aux personnes intéressées pour être membres de l'une ou plusieurs d'entre-elles, soit d'en informer le secrétariat de mairie avant la réunion, soit de se rendre à celle-ci afin que leur demande puisse être prise en considération.

Les commissions concernées sont les suivantes : **CCAS / urbanisme / espaces verts, environnement, cadre de vie / forêt / patrimoine communal, voiries, réseaux / communication / impôts directs***

** La commission des impôts directs est chargée d'évaluer annuellement les nouvelles propriétés bâties, celles qui ont fait l'objet de transformations dans le courant de l'année et de se prononcer sur le changement d'affectation d'un terrain non bâti.*

Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants (personnes physiques qui payent des impôts fonciers sur le territoire de la commune).

Le conseil sera appelé à proposer 12 titulaires et 12 suppléants à la Direction des finances publiques qui désignera, parmi ces propositions, les membres retenus pour siéger.